

LA PAUSE ACTU

COMPTA

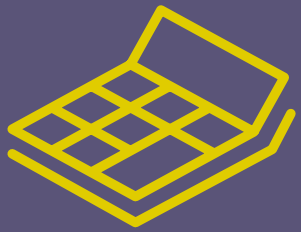


TVA

Quel régime choisir pour votre déclaration ?



Quels régimes de TVA existent aujourd'hui ?



Franchise en base

- TVA non facturée aux clients
- Aucune déclaration
- TVA sur achats non récupérable



Régime simplifié (jusqu'au 31/12/2026)

- TVA facturée
- Acomptes en juillet et décembre, puis déclaration annuelle CA12
- TVA sur achats récupérable



Régime réel normal

- TVA facturée
- Déclaration mensuelle ou trimestrielle (formulaire CA3)
- TVA sur achats récupérable

Que change la suppression du régime simplifié en 2027 ?

Le régime simplifié d'imposition à la TVA est supprimé au 1er janvier 2027. Les entreprises concernées **basculeront automatiquement vers le régime réel normal**.

1

Déclaration trimestrielle par défaut

Si le CA n'excède pas 1 000 000 € (année précédente) et 1 100 000 € (année en cours).

2

Déclaration mensuelle

Obligatoire si ces seuils sont dépassés, ou sur option même si l'entreprise respecte les conditions permettant une déclaration trimestrielle

3

Fin des acomptes et de la CA12

Les acomptes de juillet et décembre ainsi que la déclaration annuelle CA12 disparaissent : utiliser le formulaire 3310-CA3

Des règles transitoires s'appliquent aux entreprises dont l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile.

La franchise en base : pour qui et pourquoi ?

Ce régime exonère l'entreprise de **facturer** et de **reverser la TVA**. Les factures sont donc hors taxes, et doivent mentionner : « **TVA non applicable, article 293 B du CGI** ».

Avantages

- Prix compétitifs pour les clients particuliers puisqu'ils n'englobent pas la TVA
- Aucune déclaration de TVA à produire
- Moins de formalités administratives

Inconvénients

- TVA sur achats non déductible
- Investissements plus coûteux en trésorerie
- Inadapté aux activités avec de nombreux achats (commerce, BTP...)

Régime réel normal : comment ça fonctionne ?

L'entreprise **facture la TVA** à ses clients et **déduit la TVA** payée sur ses achats professionnels. Elle reverse la différence à l'administration fiscale. A compter de 2027, il deviendra le régime de droit commun pour les entreprises qui ne bénéficient pas de la franchise en base.

$$\text{TVA à payer} = \text{TVA collectée} - \text{TVA déductible sur les achats}$$

Crédit de TVA

Si la TVA déductible dépasse la TVA collectée, un remboursement ou le report sur une déclaration ultérieure peut être demandé.

Avantages

- Idéal au lancement d'une activité avec des investissements importants
- Récupération rapide des crédits de TVA

Inconvénients

- Exigibilité de paiement de la TVA rapide
- Démarches administratives plus fréquentes

Comment choisir son régime de TVA ?

Le bon régime dépend de votre activité, de votre clientèle et de vos achats. Voici les quatre situations les plus courantes :



**Activité B2C,
peu de frais**



Franchise en base.
Prix attractifs, zéro
déclaration.



**Crédits de TVA
fréquents**



Régime réel normal.
Récupération rapide des
crédits (BTP, export...).



**TVA à reverser
régulièrement**



**Régime réel normal
trimestriel** pour étaler
la sortie de trésorerie.



**Investissements
importants**



Régime réel normal pour
récupérer rapidement la
TVA sur les achats.

Quelles actions mettre en place dès maintenant ?

Pour préparer la fin du régime réel simplifié, voici les 5 étapes à suivre :

1

Vérifier votre CA HT

Comparez-le aux seuils applicables selon votre activité.

2

Identifier votre clientèle

Quelle part de particuliers vs. professionnels ?

3

Chiffrer votre TVA

Calculez la TVA payée sur vos achats et investissements, et estimez votre TVA collectée.

4

Simuler l'impact trésorerie

Déclarations mensuelles vs. trimestrielles : quel effet sur vos flux de trésorerie ?

5

Vérifier vos factures et anticiper 2027

Conformité des mentions légales et anticipation de la suppression du régime simplifié.

Vous souhaitez en savoir plus sur le régime de TVA adapté à votre entreprise ?

Retrouvez notre
article complet sur :

implid.com

Nos experts-comptables
vous accompagnent
dans le choix de votre
régime de TVA et
la gestion de votre
comptabilité.

imp/id